

Procès-verbal du Conseil Général de Denens du 29 novembre 2023

Présidence : René Reymond, président
Secrétariat : Isaline Sauty, secrétaire
Lieu : Salle du Grand Conseil de Lausanne

La séance s'ouvre à 19h04.

1. Appel

L'appel laisse apparaître la présence de 59 membres (59/80). Le quorum est atteint.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Assermentations – démissions
4. Adoption du PV de la séance du 28 septembre 2023
5. Communications du Bureau
6. Communications de la Municipalité
7. Communication écrite
8. Adoption du **Préavis 6/2023**, relatif à la modification par un avenant au Règlement actuel, de l'article 6 du Règlement sur le Fonds communal pour encourager les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique et la mobilité douce en portant le montant maximal à CHF 100'000.00.
9. Adoption du Budget 2024 - **Préavis 7/2023**
10. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Assermentations et démissions

Aucune assermentation et démission.

Le Conseil compte 59 (59 sur 80) membres présents.

4. Adoption du PV de la séance du 28 septembre 2023

Le procès-verbal du 28 septembre 2023 est accepté à l'unanimité moins 3 absentions.

5. Communication du Bureau

Le Président annonce la triste nouvelle des décès de Mme Anne Haenssler et de Mme Angela Christinat. Une minute de silence est respectée en leur mémoire.

6. Communications de la Municipalité

Le Syndic M. Bernard Perey annonce que la visite du Préfet se tiendra le 1^{er} décembre. Il fait ensuite savoir que le 16 décembre aura lieu l'apéro de fin d'année à la salle villageoise et que le 20 décembre aura lieu, à l'église, le culte avec le gospel qui sera suivi du vin chaud.

M. Alain Jaccard informe que le changement d'horaires des transports publics rentrera en vigueur le 10 décembre 2023. Le canton a rendu la Municipalité attentive à la chance d'avoir une nouvelle cadence et des horaires renforcés en fin de soirée. Ils espèrent que ces bus seront bien utilisés pour permettre de pérenniser ces nouveaux horaires dans les années futures.

Il continue en faisant savoir que la commune de Denens s'est inscrite au nouveau système pour commander des cartes journalières CFF via internet puis via le guichet du greffe. Ces cartes pourront être réservées dès le 11 décembre 2023 et utilisable dès le 1^{er} janvier 2024. Les tarifs évolueront avec le temps comme le principe des billets dégriffés.

Il fait ensuite savoir que deux contrôles de vitesse ont eu lieu le long du nouveau tronçon à 60 km/h à l'entrée de Chatagny. 233 véhicules ont été contrôlés sur lesquels seul 3 conducteurs ont été dénoncé. La vitesse a bien été respectée sur ce tronçon.

M. Christophe Ormont fait savoir que les pluies récentes (~400mm) ont bien rempli les nappes phréatiques et ont même posé quelques problèmes sur certains sites (captage de la Sagette). Il y a un risque de devoir chlorer l'eau sur le site en amont de Denens qui aura comme incidence un léger coût chloré de l'eau du réseau.

Il enchaine en parlant de l'utilisation du fonds attribué à la durabilité, qui à ce jour a dépassé la limite qui avait été mise au budget en s'élevant à CHF 52'891.-. Les demandes de subsides déposées encore cette année peuvent être validées par la Municipalité mais ne pourront pas être honorées avant 2024 sous réserve de l'acceptation du budget qui est présenté ce soir. Le montant de ces pré-réservations s'élève à CHF 25'000.-.

Il continue sur le plan énergie climat communal (PEC) dont une étape significative s'est déroulée, le 14 novembre dernier à la salle villageoise, avec une séance dédiée à la population. Une trentaine de concitoyens/ennes se sont rendus à cette réunion/atelier. L'animation et l'excellente dynamique relevée durant les échanges permettront d'affiner et de compléter les actions prévues par la Municipalité et la commission ad hoc.

Il termine avec la nouvelle réglementation relative à l'abattage d'arbre. Cette loi renforce drastiquement les contraintes administratives pour ce genre d'opération. Tout abattage est désormais soumis à une mise à l'enquête et une parution dans la FAO. Il a été mis en avant que cette loi est trop lourde et trop restrictive dans son champ d'application. Le Grand Conseil va demander au Conseil d'Etat une modification de cette loi pour revenir à des procédures moins contraignantes. Il est conseillé de temporiser les abattages prévus si cela est possible en attendant ces allègements.

La Municipalité a accompagné le garde forestier pour le traditionnel martelage, pour la première fois, au Bois de la Pie. Le cubage de cette opération est important en raison des dégâts occasionnés aux arbres durant la tempête du printemps 2023. Le prix de vente du bois n'est malheureusement pas intéressant actuellement et cela entraînera probablement une charge supplémentaire pour le compte forêt en 2024.

M. Thierry Gilgen annonce que la première phase des travaux du cimetière a eu lieu (réalignement de l'allée centrale ainsi que l'allée perpendiculaire, nettoyage de la zone des tombes des années 1980 et pose d'un banc spécial senior). L'objectif est de maintenir ces nouveaux aménagements propres et en bon état. Dans ce sens, un cadenas a été posé sur le deuxième battant du portail pour empêcher les véhicules de rentrer sans autorisation.

Il enchaîne avec l'avancée des travaux du bâtiment de Nyon (présentation de quelques photos). Les travaux en cours sont les aménagements extérieurs, l'étanchéité de la dalle du parking, les carrelages, la pose des appareillages électriques, la finalisation des ventilations et de la centrale de chauffe. La fin des aménagements extérieurs est prévue d'ici la fin de l'année. La gérance a publié des annonces de location qui ont eu du succès car il y a eu 80 demandes pour les 10 appartements. Les premières visites auront lieu le 1^{er} décembre 2023 et la mise en location est toujours prévue pour le 1^{er} mars 2024.

7. Communication écrite

M. Thierry Gilgen donne quelques informations complémentaires. Il informe que les factures et décomptes de certains corps de métier continuent d'arriver. Actuellement, ces décomptes sont favorables. La subvention des panneaux solaires n'est pas encore intégrée car elle le sera dans les décomptes finaux, quand elle aura été reçue. Ce qui laisse penser qu'il y aura encore une amélioration dans le décompte final, qui aura lieu au printemps 2024 et qui permettra de clore un chapitre important pour le village.

Mme Corinne Deutsch demande si l'état locatif a été revu à la hausse au vu du léger dépassement de budget prévu ?

M. Thierry Gilgen répond que les loyers ont été adaptés par rapport aux loyers en vigueur à la ville de Nyon et dans les immeubles voisins. L'augmentation des loyers ne couvrira pas l'entièreté du dépassement de budget prévu. Les loyers resteront raisonnables et ne seront pas dans les plus élevés de la ville de Nyon.

Mme Corinne Deutsch fait remarquer que les charges en énergie ont beaucoup augmenté depuis le début du projet. Elle dit que le but n'est pas de faire un business mais que la situation a beaucoup évolué en 2-3 ans et que cela doit être pris en compte.

M. Thierry Gilgen confirme que les loyers ont été adaptés par M. Chatelain à la situation actuelle.

8. Adoption du préavis 6/2023, relatif à la modification par un avenant au Règlement actuel, de l'article 6 du Règlement sur le Fonds communal pour encourager les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique et la mobilité douce en portant le montant maximal à CHF 100'000.00

M. Alain Jaccard lit la conclusion du préavis 6/2023 en demandant aux conseillers/ères de l'accepter (pièce XIV /2023).

Pour rappel : « Le conseil général de Denens décide de modifier, par un avenant au règlement actuel, l'article 6 du Règlement sur le fonds communal pour encourager les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique et la mobilité douce en portant le montant maximal annuel à CHF 100'00.00. »

M. Grégoire Salaz, président de la commission de gestion et des finances, lit le rapport de la commission (pièce XV/2023). En conclusion, la commission s'est prononcée en faveur du préavis municipal 6/2023 et demande aux conseillers/ères de l'accepter.

M. Martial Mathieu demande s'il y a un règlement sur l'utilisation de ce fonds ?

M. Alain Jaccard répond qu'il existe un règlement qui explique le fonctionnement de ce fonds. Il liste un panel des travaux et des prestations pris en compte. Les informations sont sur le site internet de la Commune. Il rend attentif une nouvelle fois au fait que la demande de subvention doit avoir lieu avant l'exécution des travaux afin que la Commune se détermine sur la demande (approuve ou refuse) et fixe le montant de la subvention.

M. Olivier Rahm demande si les demandes faites en 2023 qui dépassent la limite du fonds 2023 seront attribuées sur le fonds 2024.

M. Christophe Ormont répond que oui si le budget 2024 est accepté.

M. Alain Jaccard rappelle qu'il y a toujours un décalage entre les demandes et la réalisation des travaux. Le montant octroyé par le Conseil n'a pas été dépensé en 2023 car des subventions ne seront versées qu'en 2024 pour des demandes effectuées et validées en 2023.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote électronique. Le préavis 6/2023 relatif à la modification par un avenant au Règlement actuel, de l'article 6 du Règlement sur le Fonds communal pour encourager les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique et la mobilité douce en portant le montant maximal à CHF 100'000.00 est adopté à l'unanimité moins 1 abstention.

9. Adoption du Budget 2024 - Préavis 7/2023

M. Alain Jaccard lit la conclusion du préavis 7/2023 en demandant aux conseillers/ères de l'accepter (pièce XVI/2023).

Pour rappel : « Le conseil général de Denens décide d'adopter le budget pour l'année 2024 tel que présenté par la Municipalité. »

M. Grégoire Salaz, président de la commission de gestion et des finances, lit le rapport de la commission (pièce XVII/2023). En conclusion, la commission s'est prononcée en faveur du préavis municipal 7/2023 et demande aux conseillers/ères de l'accepter.

Mme Laurence Creteigny demande si le budget est passé point par point ou si c'est une discussion générale.

Le Président répond que c'est une discussion générale.

Mme Laurence Creteigny a trois questions. La première concerne les routes (point 430.314.4), elle souhaite savoir ce que concerne ce point ?

Sa seconde question (point 430.318.0) porte sur les honoraires pour la construction des arrêts de bus. Elle souhaite savoir où se situeront ces arrêts de bus et en quoi ils consistent ?

Sa dernière question concerne les égouts et épuration (point 460.318.0). Elle demande à quoi correspondent les CHF 27'000.- pour la STEP ?

M. Alain Jaccard répond que pour le point 430.314.4, il s'agit de renforcer la signalisation au niveau de l'école avec des panneaux « attention école » et un grand marquage au sol. En ce qui concerne le modérateur de trafic, il s'agit de celui qui a fait l'objet de discussion cette année, il se trouvera sur la route du Ministre entre Vufflens-le-Château et Denens.

En ce qui concerne le point 430.318.0, il s'agit de la suite du projet lancé cette année avec des pré-études. L'idée est de finaliser ces études pour pouvoir présenter prochainement au Conseil un préavis pour obtenir le crédit pour la construction des arrêts de bus. Ces arrêts seront conçus pour respecter la LHand. Le premier arrêt est celui de Chatagny et le deuxième sera un nouvel arrêt au centre du village qui remplacera celui des Cigognes.

Il termine avec le point 460.318.0 qui concerne des frais qui ont été annoncé par l'ERM sur la part que la commune de Denens devrait prendre en charge pour la nouvelle STEP.

Le Syndic M. Bernard Perey précise que ce montant est basé sur le nombre d'habitants et le nombre d'industrie mais pas sur la distance entre le village et la STEP.

M. Christian Gränicher a une question sur la collecte des bio-déchets alimentaires (point 450.318.5). Quel est le concept ?

M. Alain Jaccard répond que les bio-déchets sont relativement important et peuvent être valorisés. Il précise qu'on ne parle pas des déchets verts de jardin mais des déchets issus de l'alimentation (cru ou cuit). Le but est de les valoriser en biogaz. Actuellement, la plupart de ces bio-déchets finissent dans les poubelles. Le but du projet est de mettre en place 6 points de collectage avec 2 containers chacun qui seront remplacés toutes les semaines. Il espère une réduction des déchets dans les sacs à ordures et que cela permette de faire un pas écologique en produisant des énergies renouvelables.

M. David Richir a une question sur le plan des dépenses d'investissement (à la page 26), au sujet de l'investissement dans des caméras de surveillance pour le site de la salle villageoise et de l'école. Il rappelle que ce sujet avait déjà été abordé il y a quelques années

et qu'un éducateur social était intervenu pour faire face aux incivilités. Il souhaiterait des détails sur ce préavis.

M. Alain Jaccard précise que le plan d'investissement des pages 25 et 26 est là à titre d'information et qu'il n'est pas voté avec le budget car ces projets auront leur propre préavis.

M. Luc Chanson fait savoir qu'il y a une grosse augmentation de frais dispendieux sur le complexe villageois ainsi que de gros problèmes de nuisances sonores (la nuit) hors de la thématique scolaire. Une réflexion a été faite sur l'opportunité ou la nécessité de mettre en œuvre un système de surveillance. Ce ne sera pas le fliquage d'une zone avec un non-respect de la sphère privée. La Municipalité va présenter un dossier sur un système permettant d'identifier les auteurs de troubles et non pas de s'ingérer sur du voisinage ou sur nos enfants qui vont jouer librement. Ce travail/dossier est actuellement soumis au Canton et sera examiné par le Préfet. Il n'y aura aucune idée ou volonté de flicker la zone. Le réseau de caméras serait exclusivement soumis à l'autorité pénale compétente pour en cas de problème se trouver en possession de preuves contre les suspects qui auraient, par exemple, fait des dégradations. Ce projet sera présenté et expliqué en temps voulu. Il précise qu'on ne travaillera pas sur les horaires scolaires mais sur les horaires hors scolaires, les weekends, les jours fériés et les vacances où nous n'avons aucun contrôle de la place de jeux. Les nuisances et les dégâts qui ont été causés ne sont plus tolérables. Tous les enregistrements vidéo seront hors réseau dans un local sécurisé accessible uniquement par demande préalable du ministère publique afin d'éviter les fuites et le hackage.

Mme Sarah Steiger demande quelles sont les déprédations qui ont été commises ?

M. Luc Chanson répond qu'un inventaire a été réalisé avec le boursier et qu'il s'élève à CHF 18'000.- sur ces 3 dernières années. Les genres de dégâts sont, par exemple, la découpe du pitch, la découpe des stores, la casse de la lumière ou des portes. Ces dégâts ont été inventoriés et feront partie des documents remis au Conseil avec le préavis sur ce sujet.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote électronique. Le préavis 7/2023 relatif à l'adoption du budget 2024 est adopté à l'unanimité moins 1 abstention.

10. Divers et propositions individuelles

M. Philippe Villevet annonce que samedi 2 décembre, à la bibliothèque de Denens, viendra une conteuse. Il encourage les citoyens/ennes à venir avec leurs enfants. Un apéritif sera prévu au carnotzet pour les parents pendant la lecture du conte.

Il fait aussi savoir que les fenêtres de l'Avent vont avoir à nouveau lieu ce mois de décembre. Les personnes intéressées à organiser une fenêtre peuvent se renseigner auprès de lui.

Mme Véronique Steiner propose, pour soutenir les familles, que les étudiants et les jeunes en formation, qui ont plus que 18 ans, ne soit pas soumis à la taxe poubelle.

M. Alain Jaccard fait savoir que cela doit faire l'objet d'un préavis pour modifier le règlement sur la collecte des déchets. La Municipalité va y réfléchir.

La Secrétaire Mme Isaline Sauty demande aux membres de la commission de gestion et des finances de venir signer les rapports à la fin de la séance.

Mme Tina Aebi rend attentive au fait qu'il y a eu beaucoup de cambriolages à Yens ces derniers jours et qu'il faut faire attention et être attentif à son voisinage.

M. Luc Chanson rappelle que la gendarmerie fait des patrouilles dans le village et prend contact avec les personnes cambriolées. Il soutient que la surveillance entre les citoyens est une bonne chose.

M. Alain Jaccard remercie le Conseil pour sa confiance et se réjouit de poursuivre cette collaboration.

Le Président remercie le bureau pour son travail, les scrutateurs et les scrutatrices, la Municipalité pour la bonne collaboration ainsi que les conseillers et les conseillères pour leur participation. Il adresse ses meilleurs vœux pour la fin de l'année.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 20h07.

René Reymond Isaline Sauty



